

AUTORISATION DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Sogemec Assurances est autorisé à faire des prélèvements automatiques sur mon compte chèques en règlement des primes exigibles.

En cas de changement des primes du contrat établi, j'autorise Sogemec Assurances inc. à modifier le montant des prélèvements automatiques sur le compte-chèques. Ce mode de paiement peut être annulé moyennant l'envoi d'un préavis écrit de 10 jours à Sogemec Assurances inc. ou à l'institution financière indiquée dans la demande d'adhésion.

Le montant prélevé sur mon/notre compte peut varier, conformément aux dispositions du contrat d'assurance ou tel qu'il est nécessaire pour la gestion du contrat. **Je renonce/Nous renonçons au droit de recevoir tout autre préavis relatif au montant et à la date de chaque prélèvement automatique sur mon/notre compte.** Si la banque ou l'institution financière n'honore pas un prélèvement mensuel automatique à la date prévue, Sogemec Assurances inc. pourra tenter d'effectuer de nouveau ce prélèvement au cours des 30 jours suivants. Sogemec Assurances inc. se réserve le droit de demander qu'un autre mode de paiement soit utilisé si le prélèvement est refusé.

Tous les prélèvements uniques ou automatiques sur mon/notre compte bancaire seront traités comme des débits préautorisés personnels tels qu'ils sont définis dans la Règle H-1 de l'Association canadienne des paiements. La présente entente peut être résiliée en tout temps moyennant l'envoi par Sogemec Assurances inc ou par moi/nous d'un préavis écrit de 10 jours. Il est entendu qu'en cas de résiliation de la présente entente de prélèvement automatique, l'assurance peut prendre fin à moins que Sogemec Assurances inc. ne reçoive une autre forme de paiement. Toute prime devant être remboursée relativement à la présente autorisation le sera au titulaire du contrat.

Vous pouvez obtenir un formulaire de résiliation en communiquant avec votre institution financière ou en visitant le site de l'ACP, à l'adresse www.cdnpay.ca. Si vous avez des questions au sujet des prélèvements automatiques sur votre compte bancaire, veuillez communiquer avec nous au 1 800 361-5303, nous faire parvenir un courriel à l'adresse information@sogemec.com ou nous écrire à l'adresse :

Sogemec Assurances inc.
2, Complexe Desjardins - Tour de l'Est, 20e étage
C.P. 217, Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G9

Vous disposez de certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à la présente entente. Vous avez, par exemple, le droit d'être remboursé en cas de prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente. Pour obtenir un formulaire de demande de remboursement ou de plus amples renseignements au sujet de vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site de l'ACP, à l'adresse www.cdnpay.ca.

Sogemec
ASSURANCES